

<https://www.valterbi.org/cms/spip.php?article489>



A propos des fusions de communes, échos de presse

- Des défis posés au Val Terbi : les dossiers en cours - Val Terbi, une coopération nécessaire et une fusion -



Date de mise en ligne : samedi 12 février 2011

Copyright © Val Terbi | Provalterbi | Valterbi rando - Tous droits réservés

L'abondance des articles de presse montre bien que le sujet est chaud.

Il touche l'affectif, le sentiment d'appartenance.

Plus profondément, il remet en cause la citoyenneté et ses attributs. La démocratie est fragile, elle se mérite.

Merci au Quotidien Jurassien grâce à qui nous dressons un panorama.

Cliquer sur les vignettes pour agrandir les articles

à Vermes



QJ Vermes

à Corban

FUSION DE COMMUNES

Gestion des déchets: Corban veut s'inspirer du modèle Tritout

► Comment les déchets seront-ils gérés après l'éventuelle fusion des communes du val Terbi?

► Plusieurs citoyens de Corban se sont posé la question mercredi soir, lors de la présentation de la convention de fusion.

► Le Tritout de Vicques a été cité comme exemple. «Il faut tirer parti de ce projet unique», selon un habitant.

La gestion des déchets de la future commune de Val Terbi a fait l'objet d'une réflexion, mercredi soir à Corban, à l'occasion de l'avant-dernière séance d'information sur la convention de fusion. Une trentaine de personnes étaient présentes au complexe scolaire du village pour une soirée qui s'est déroulée sous le signe du dialogue et de l'optimisme.

«Idée formidable», selon un citoyen de Corban, le Tritout de Vicques est un véritable exemple de ce qui doit être réalisé pour le traitement des déchets. «Il manque cette discipline de fer dans nos villages. Nous possédons bien sûr quelques écopoints, mais les déchets n'y sont pas triés avec précision», indique-t-il.

Déchetterie régionale

Le Tritout a-t-il pour autant la capacité d'accueillir les citoyens d'une grande commune de Val Terbi? «On peut imaginer la cohue si tous les habitants convergent vers Vicques», note une participante. Dès lors, quelles solutions?

Pour Suzanne Maître, présidente du comité de fusion, les méthodes de recyclage doivent être repensées globalement. L'idée d'une déchetterie régionale a notamment été émise. «Un groupe de travail planche sur le sujet depuis six mois», explique-t-elle.

La Tritout actuellement en fonction pourrait incarner ce lieu central de recyclage, moyennant une harmonisation de son mode de fonctionnement et une réorganisation des permanences.

«Nous possédons à Vicques un modèle unique qui a su faire parler de lui bien à la ronde. Il s'agit pour nous de nous en inspirer et de savoir en tirer parti», conclut un habitant de Corban.

Prochaine et dernière séance pour le val Terbi: lundi 26 à la salle communale de Mervelier.

OLIVIER DAVO



On ne se marche pas encore dessus pour trier ses déchets à Vicques. Le Tritout deviendra-t-il un point de convergence pour tous les habitants du val Terbi en cas de fusion?

QJ Corban

► A propos de l'information sur les fusions de communes à Corban

Les personnes n'ayant pas participé à la soirée d'information concernant les fusions des communes du Val Terbi seront bien surprises d'apprendre par Le Quotidien Jurassien du 28 janvier que les citoyens de Corban ne sont préoccupés, dans la question des fusions de communes, que par la gestion des déchets.

Bien que le sujet de l'élimination des déchets soit important et d'actualité, la question qui a en fait été posée était de savoir si les communes fusionnées pourraient utiliser le Tritout de Vicques par la suite. Le journal ne traite que cette question. Pourtant bien d'autres remarques ou questions tout aussi importantes et intéressantes ont été posées.

Il a par exemple omis de dire que les citoyennes et citoyens se sont inquiétés de:

- savoir si la commune serait toujours équitablement représentée au sein des organes de la nouvelle entité;
- constater qu'après la 1^{re} législature un cercle électoral unique sera décidé;
- devenir ressortissant de la nouvelle dénomination de la commune et non pas de conserver le nom de leur village d'origine après la dénomination de la nouvelle commune;
- l'avenir de leur école et de savoir comment elles seront gérées en matière de direction ou de commissions d'école;
- savoir si une commune qui rejette la fusion à ce stade pourra par la suite réintégrer la nouvelle entité et, à l'inverse, si elle pouvait redevenir indépendante;
- savoir si les villages du haut Val Terbi feraient

également parties de l'agglomération étant donné que Courroux et Vicques en font partie; - savoir si un budget sera présenté avant le vote décisif par d'autres assemblées d'information.

La liste des questions ci-dessus n'est pas exhaustive et des réponses ont été données avec franchise, bien que n'allant pas toujours dans le sens souhaité par les citoyennes et citoyens. (...)

MARIE-PIERRE RAIS, Corban

n.d.l.r. Le Quotidien Jurassien couvre les nombreuses assemblées locales d'information sur la fusion des communes du val Terbi (comme de la Haute-Sorne). Pour éviter de répéter chaque fois les mêmes choses qui sont dites dans toutes les localités, nous développons un thème particulier qui a suscité l'intérêt de l'assemblée.

2 | Mardi 1er février 2011 | Le Quotidien Jurassien

QJ Corban

à Montsevelier



QJ Montsevelier

à Courchapoix



QJ Courchapoix

à Courroux



QJ Courroux

à Mervelier



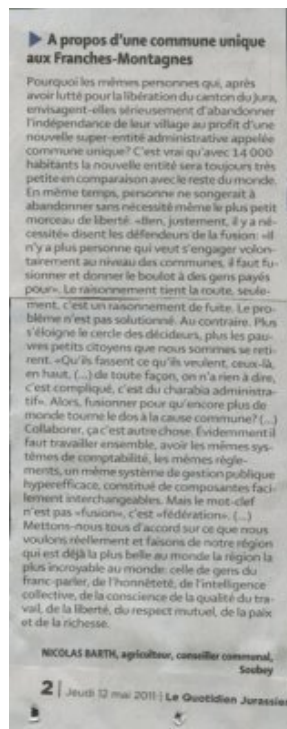
QJ Mervelier

à Vicques



QJ Vicques

à Soubey



N.Barth, Soubey, QJ 110512

à Mervelier, présentation du budget le 26 octobre 2011

<https://www.valterbi.org/cms/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

aux Franches-Montagnes



LQJ Franches-Montagnes, JP Beuret



annonce du forum de PVT à Mervelier, 25 février 2011



Une commune fusionnée propose de vendre une école périphérique

HAUTE-AJOIE QJ 24.2.2011

L'école de Roche-d'Or peut-

► L'école de Roche-d'Or pourrait être vendue si les citoyens de Haute-Ajoie l'acceptent jeudi soir.

► Il y a des amateurs, pour un développement touristique notamment. « Moins d'une dizaine cependant », lâche le maire.

► Certains sont mécontents dans le village, mais d'autres comprennent les autorités communales.

Après que les enfants y ont usé leurs fonds de culotte, l'école de Roche-d'Or a essentiellement servi aux réunions du Conseil et aux assemblées communales. Mais depuis la fusion dans la nouvelle entité de Haute-Ajoie, les locaux sont presque vides. La commune aimerait vendre ce bâtiment. Elle donnerait la priorité à un acheteur qui voudrait lui donner une affectation touristique.

Un lieu pour le tourisme

L'ancienne école est aujourd'hui désaffectée. Seuls les 4 membres de la Société de laiterie s'y retrouvent encore. Il y a aussi un dépôt de matériel des sapeurs-pompiers et un tableau de la station de pompage, pour lesquels on envisagerait des solutions. « Il y a plusieurs amateurs », déclare le maire de Haute-Ajoie, Michel Baconat, qui n'en divulgue pas le nombre exact. « Moins de dix », lâche-t-il. « Nous souhaitons une affectation touristique », précise Michel Baconat, qui verrait aussi d'un bon oeil l'aménagement d'une partie de l'immeuble en

dortoir pour l'accueil de groupes. La commune aura l'embaras du choix, car il semble que plusieurs intéressés aimeraient y créer des infrastructures d'accueil touristique.

Des mécontents

A Roche-d'Or, l'idée de vendre ne séduit pas tout le monde. Des habitants se plaignent d'être dépossédés de leur seul local de réunion. Aurait-il fallu étudier un projet de lieu de rencontre pour les habitants, les sociétés? « Les sociétés qui aimeraient se réunir peuvent le faire sans problème dans les salles de Râclère ou de Chavenez. On ne peut tout de même pas financer une rénovation pour 4 membres d'une unique société », explique Michel Baconat. Qui rappelle aussi que l'ancienne école de Roche-d'Or est tombée dans le pot commun des biens appartenant à la nouvelle commune, lorsque la fusion a été votée: « On n'enlève rien au village, ce bâtiment restera à Roche-d'Or. »

« Il y a toujours des antipathes à Roche-d'Or », soupire l'ancien maire, Raphaël Chapuis. Qui n'en sera pas des cheveux gris: « Je me suis retiré de la vie politique », précise-t-il.



L'école de Roche-d'Or (à gauche), un site touristique idéal. H2011

QJ Roche d'Or vente école 110224

un éditorial : vents contraires sur les fusions, PA Chapatte

■ COMMENTAIRE

Pierre-André Chapatte

QJ 4.3.2011



Des vents contraires sur les fusions

Les fusions de communes sont prises dans des vents contraires. D'un côté, les projets se multiplient. Le mouvement initié aux Franches-Montagnes s'y poursuit avec le projet d'une commune unique. Il s'est élargi à l'Ajoie et continue de s'y développer (Fontenais-Bressaucourt). Il s'étend au district de Delémont, à la Vallée, au val Terbi et désormais à la couronne de la capitale.

D'un autre côté, le mouvement suscite des réticences et des contestations organisées.

L'opposition s'est levée aux Franches-Montagnes. Un moratoire y est réclamé comme dans le val Terbi. Le moratoire ne veut pas encore dire opposition, mais il traduit une crainte face à une évolution qui paraît aller trop vite et vers un avenir trop incertain pour s'y engager.

Le facteur temps joue... à contretemps.

L'Etat a intérêt à aller vite. Une réduction du nombre des communes lui ferait gagner en efficacité et coûts de gestion. Le scénario d'un nouveau canton du Jura à six communes contribue lui aussi à l'accélération du mouvement. A l'in-

verse, la rapidité prend de court une population qui, faute de percevoir la nécessité et l'utilité des fusions, y voit un effet de mode ou une forme de globalisation à l'échelle locale aussi peu rassurante que ce qui se passe à l'échelle mondiale. Partout la globalisation suscite la crainte d'une perte d'identité et par réaction, un retour au local. Le mouvement des fusions de communes n'échappe pas au phénomène.

La «fusionniste» tous azimuts à laquelle on assiste aujourd'hui n'est pas en soi un bien partout et pour tout. Le maintien des découpages administratifs hérités de l'histoire n'en est pas forcément un non plus. Les exigences du temps ont changé. Elles conduisent à une centralisation toujours plus poussée, des communes vers le canton, des cantons vers la Confédération et même au-delà vers l'Europe. Cette évolution suscite en réaction une résistance à cet esprit du temps marqué par le libéralisme et la centralisation qui lui est liée, en économie comme en politique. Avec les fusions des communes, nous sommes au cœur de cette confrontation.

QJ 110304 Edito PA Chapatte

le ministre s'exprime dans le QJ



inquiétude des maires après le départ du chef du Service des communes

■ SERVICE DES COMMUNES

LQJ 11.4.11

Fusions en péril pour cause de vacance

► **«Nous avons la volonté que le Service des communes reste sans chef le moins longtemps possibles»**, a assuré le ministre Michel Thentz aux maires du district de Delémont.

► **Il répondait aussi indirectement à l'Association jurassienne des communes** qui lui a écrit pour lui faire part de craintes similaires.

► **Alors que plusieurs comités de fusion sont en plein travail**, les maires redoutent de ne pas pouvoir bénéficier du soutien nécessaire de l'Etat pour mener à bien ces regroupements communaux.

«Le chef du Service des communes quitte ses fonctions et il semble que le Gouvernement ne va pas repourvoir ce poste», s'est inquiété Vincent Eggenschwiler, maire de Rebeuvelier, jeudi dans sa commune, lors de l'assemblée de l'Association des maires et président de bourgeoisie du district de Delémont (AMBD). En effet, Marcel Ryser quittera

prochainement la direction du Service des communes pour reprendre celle du Service de la population, dont le chef Jean-Marie Chèvre est déjà parti en retraite.

Des maires pas rassurés

«Le Service des communes a une importance capitale, alors que le Gouvernement réaffirme sa volonté de maintenir et poursuivre le processus de fusions. Il va d'ailleurs modifier prochainement le décret sur les communes pour encore renforcer ce mouvement de fusions», lui a répondu Michel Thentz, ministre de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes. Pour sa première rencontre avec les maires du district de Delémont, il a eu fort à faire pour convaincre.

Il a précisé que, avec le départ de Marcel Ryser, l'exécutif cantonal a effectivement ravié la discussion sur la dotation du Service des communes. Son département a été chargé de mener à bien une évaluation afin de savoir si des modifications doivent intervenir dans ce service.

«Vous ne nous rassurez pas», lui a alors rétorqué Germaine Monnerat, maire de

Courfaivre et vice-présidente de l'AMBD, avant d'argumenter: «Le poste de chef du Service des communes n'a toujours pas été mis au concours. Le nouveau chef aura ensuite certainement un délai de dédite à respecter et son entrée en fonction peut donc prendre encore plusieurs mois, alors que c'est maintenant que les comités de fusion ont besoin de soutien. Il nous faut la garantie d'avoir quelqu'un tout de suite!»

«Ce n'est pas possible», lui a expliqué Michel Thentz, tout en affirmant toutefois sa volonté que le Service des com-

munes reste sans chef le moins longtemps possible.

Le ministre invite les maires à réagir

«Réagissez, cela me confortera dans ma perception du rôle du Service des communes, car il y a des enjeux et une nécessité de maintenir les prestations», a alors lancé à l'assemblée le ministre des Communes, déjà interpellé sur le même sujet par l'Association jurassienne des communes (AJC).

«Nous sommes intervenus car cette information nous a blessés. Le report de cette

mise au concours fait preuve de peu de respect à l'égard des communes et des comités de fusion. Comment peut-on si peu considérer notre travail?», a alors déploré Françoise Cattin, maire de Bassecourt et vice-présidente de l'AJC.

Suzanne Maître, maire de Vicques et présidente du comité de fusion du val Terbi, a aussi mal pris cette décision. «Lors des séances d'information sur la fusion du val Terbi, la population s'est interrogée sur le soutien gouvernemental envers nos projets de fusion. Cette vacance annoncée à la tête du Service des communes

est un mauvais signal qui bénéficie aux opposants aux fusions», a développé l'élue de Vicques. Elle a bien insisté sur le fait que c'est maintenant que les comités de fusion ont besoin d'un soutien étatique.

«Je ferai en sorte que le service des communes ne soit pas *déforcé*», leur a alors assuré le ministre. Il n'a toutefois pas donné de piste sur la manière dont l'Etat entend soutenir pratiquement les comités de fusion, dont certains devront soumettre leur projet à leur population à la fin de cette année.

THIERRY BÉDAT

QJ 110411 Inquiétude après un départ

de nouvelles dispositions cantonales

■ FUSION DE COMMUNES

LQJ 12.4.11

Un arsenal législatif incitatif, voire directif, pour favoriser les fusions

► Le Gouvernement

jurassien a transmis au Parlement son projet de modification de la législation relative aux fusions de communes.

► **Son objectif est d'instaurer une politique plus incitative.** Le Parlement pourra, sous certaines conditions, forcer une commune à fusionner.

► **Une compensation des pertes liées à la péréquation** financière est également prévue. Comme un scrutin simultané dans les communes concernées. Le point.

Au moment où une vacance semble se profiler à la tête du Service cantonal des communes suite au départ de Marcel Ryser (*Le Quotidien Jurassien* d'hier), passé maître ès fusions, le canton du Jura soumet au Parlement son message relatif à la révision de la législation en matière de fusion des communes. «Le grand objectif est de la rendre plus incitative, d'assouplir la procédu-

re», résume l'intéressé, encore sur le pont pour assurer le service après-vente d'un projet qu'il a piloté.

Les modifications touchent à la loi sur les communes, au décret sur la fusion de communes ainsi qu'à la loi sur la péréquation financière. Elles s'inspirent des enseignements pratiques tirés de la première vague de fusions, des conclusions du groupe de travail ad hoc et des résultats de la procédure de consultation engagée l'an dernier, indique Moré-pont.

Pouvoir contraignant du Parlement

Changement le plus remarquable: le Gouvernement veut octroyer au Parlement la compétence de décider la fusion d'une commune avec une autre. «Une disposition qui revêt un caractère subsidiaire et exceptionnel, qui ne remet pas en cause la garantie constitutionnelle d'autonomie des communes, laquelle n'est toutefois pas absolue», fait remarquer Marcel Ryser. Concrètement, il faudrait qu'une commune ait de graves soucis financiers, qu'elle peine chroniquement à se doter d'autorités ou encore que son fonctionne-

ment repose pour beaucoup sur des communes voisines pour que le législatif puisse la contraindre à fusionner.

«La politique en matière de fusion reste basée sur une démarche volontaire, comme c'est le cas pour l'ensemble des projets en cours», souligne Marcel Ryser.

Le projet de révision introduit du reste le principe de vote simultané par voie de scrutin dans toutes les communes concernées par une fusion et non plus aux assemblées communales respectives.

L'amendement proposé à l'article initial du décret sur la fusion des communes ancre de façon marquée l'orientation centralisatrice de l'Etat par rapport à la voie des collaborations intercommunales: «L'Etat conduit une politique incitative (...)». Y sont posées également certaines exigences géographiques et démographiques. Selon le projet, les communes concernées doivent être situées dans un contexte géographique régional et représenter en principe entre elles une taille démographique d'au moins 1000 habitants. Une disposition qui aurait été un écueil à un rapprochement

tel que celui de Muriaux et du Peuchapatte? «La question ne se pose plus dans le cas présent. Vous aurez par ailleurs noté le "en principe" dans la disposition», répond sans s'avancer Marcel Ryser.

Incitations financières

Sur le plan financier, le projet de modification de la loi concernant la péréquation financière propose d'introduire la compensation des éventuelles pertes liées à la péréquation financière directe en faveur des communes fusionnées. Cela pendant deux ans après l'entrée en force de la fusion. Une compensation qui constitue une aide financière complémentaire au subside d'aide aux fusions. Pour les communes fusionnées au 1^{er} janvier 2009, cela représente un montant de plus de 650 000 francs sur deux ans, indique l'Exécutif jurassien.

En cas d'acceptation rapide par le Parlement, ces propositions pourraient entrer en vigueur dans le courant du deuxième semestre de cette année. Donc concerner les cinq projets en cours dans le canton.

JACQUES CHAPATTE

QJ 110412 Nouvelles dispositions cantonales

Lien vers le site de la [fusion des Franches-Montagnes](#)